

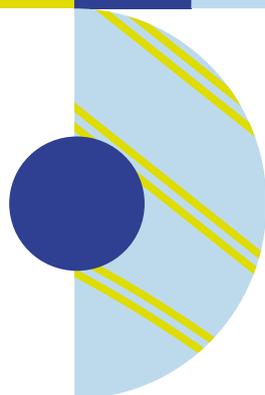


PAYSAGE



EMPLOYEURS DU PAYSAGE

Votre gestion **en pratique**



**AGRICA
PRÉVOYANCE**

Proches par nature, engagés à vos côtés

Mon guide pratique pour une transition réussie

Gérer la protection sociale de mes salariés **NON-CADRES**

	SANTÉ ET PRÉVOYANCE	RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE
Adhérer	<p>Votre conseiller AGRICA PRÉVOYANCE est votre interlocuteur privilégié pour :</p> <ul style="list-style-type: none">Faire adhérer un nouvel établissement.Couvrir un salarié non-cadre pour la première fois.	<p>Contactez nos conseillers au :</p> <p>0 805 020 220 Service & appel gratuits</p>
Affilier mes salariés	<p>VOTRE CAISSE LOCALE MSA :</p> <ul style="list-style-type: none">Assure une affiliation automatisée et sécurisée via la DSN*.	<ul style="list-style-type: none">Automatiquement via la DSN*.Si non, via votre espace client AGRICA.
Affilier les ayants-droit de mes salariés	<p>VOTRE CAISSE LOCALE MSA :</p> <ul style="list-style-type: none">Assure une affiliation automatisée sécurisée des ayants-droit connus du régime de base.Adresse un courrier à vos salariés afin d'identifier tout autre ayants-droit.	
Payer mes cotisations	<p>VOTRE CAISSE LOCALE MSA</p> <ul style="list-style-type: none">Si vous avez recours à la DSN* : le règlement s'effectue trimestriellement ou mensuellement par prélèvement automatique ou via le mode de règlement que vous avez choisi à partir des informations recueillies lors de votre saisie.Vous n'avez pas recours à la DSN* : le paiement trimestriel s'effectue selon le mode de règlement de votre choix à réception de la facture.	<ul style="list-style-type: none">Automatiquement via la DSN* si elle est homologuée par AGRICA.Si non, via votre espace client AGRICA en mettant en place le prélèvement automatique ou par virement.

Gérer la protection sociale de mes salariés **CADRES**

En santé, prévoyance et retraite supplémentaire

Adhérer	<p>AGRICA PRÉVOYANCE est votre interlocuteur pour :</p> <ul style="list-style-type: none">Faire adhérer un nouvel établissement.Couvrir un salarié cadre pour la première fois.	
Affilier mes salariés	<p>AGRICA PRÉVOYANCE :</p> <ul style="list-style-type: none">Assure une affiliation automatisée et sécurisée via la DSN.En santé, en prévoyance et en retraite supplémentaire.Sans aucune démarche de votre part.	<p>⚠ Si vous n'avez pas reçu le courrier d'homologation DSN d'AGRICA PRÉVOYANCE, devez déclarer les salaires de vos salariés et payer vos cotisations depuis votre espace client AGRICA rubrique <i>Mes cotisations</i></p>
Affilier les ayants-droit de mes salariés	<p>VOTRE CAISSE LOCALE MSA :</p> <ul style="list-style-type: none">Assure une affiliation automatisée et sécurisée des ayants-droit connus du régime de base.Adresse un courrier à vos salariés afin d'identifier tout autre ayants-droit.	
Payer mes cotisations	<p>AGRICA PRÉVOYANCE</p> <ul style="list-style-type: none">Vous avez recours à la DSN* : le règlement s'effectue par prélèvement automatique ou le mode de règlement de votre choix à partir des informations recueillies lors de votre saisie.Vous n'avez pas recours à la DSN* : la déclaration des salaires puis le paiement des cotisations s'effectue depuis votre espace client AGRICA rubrique <i>Mes cotisations</i>.	<p>⚠ Pensez à mettre à jour votre DSN* en téléchargeant les nouvelles fiches de paramètres disponibles dans votre espace client.</p> <p>Pour en savoir plus sur cette fonctionnalité, reportez-vous à notre dépliant « Payez vos cotisations... en quelques clics ! »</p>

Informez vos salariés

Quand mes salariés vont-ils recevoir leur carte de tiers payant ?

- 🟡 L'envoi des cartes de tiers payant se fait en fin d'année par votre caisse locale MSA.
- 🟡 Pour vos nouveaux salariés cadres et non cadres et en cas de modification, une nouvelle carte de tiers payant est envoyée suite à l'enregistrement de l'adhésion.

⚠️ IMPORTANT

Les ayants-droit déjà connus de la MSA seront automatiquement inscrits sur la carte de tiers payant du salarié.

À qui doivent-ils transmettre leurs documents pour un remboursement ?

POUR LA SANTÉ :

- 🟡 Votre caisse locale MSA rembourse à la fois et en un versement, les parts obligatoires et complémentaires.

POUR LA PRÉVOYANCE :

- 🟡 Votre caisse locale MSA se charge des garanties : Indemnités journalières, maintien de salaire.
- 🟡 AGRICA PRÉVOYANCE se charge des garanties : décès, invalidité et incapacité.

🔍 Besoin d'aide ? Une question ?

Appelez nous !



Que vous soyez employeur ou salarié, vous avez une question pratique sur votre contrat :

Santé et prévoyance

Contactez-nous au 04 68 11 77 30
du lundi au vendredi 8h à 12h – 13h30 à 17h
(16h le vendredi)

Retraite supplémentaire

Contactez-nous au 01 71 21 19 19
du lundi au vendredi de 9h à 17h

Un site Internet dédié au Paysage

AGRICA PRÉVOYANCE vous accompagne au quotidien en mettant à votre disposition un **site dédié** à votre branche.

Retrouvez-y :

- 🟡 L'information concernant votre accord.
- 🟡 L'ensemble des démarches à suivre.
- 🟡 Toute la documentation contractuelle.
- 🟡 Les points de contact de nos agences près de chez vous.

➡ **Rendez-vous sur :**
masanteprev-paysage.org



Gérez votre contrat quand vous le souhaitez

Connectez-vous sans plus tarder sur votre compte client, de nombreux services en ligne vous sont proposés.

Pour vous

- 🟡 Vos fiches de paramétrage DSN* actualisées.
- 🟡 Vos informations contractuelles.
- 🟡 Votre module de paiement des cotisations en ligne.
- 🟡 Vos coordonnées bancaires...

Pour vos salariés

- 🟡 Leurs remboursements santé.
- 🟡 La désignation de leurs bénéficiaires décès en ligne.
- 🟡 Leurs informations contractuelles.
- 🟡 Leur carte de tiers payant dématérialisée.

➡ **Connectez-vous sur www.groupagricar.com**



Pourquoi choisir l'offre Paysage d'AGRICA PRÉVOYANCE ?



AGRICA VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

Experts des mondes agricole et agroalimentaire, nous sommes une structure paritaire et nous construisons, avec les partenaires sociaux et les entreprises, des dispositifs sur-mesure pour les salariés.

Notre vocation : garantir une protection sociale solidaire et performante qui répond aux aléas de la vie personnelle et professionnelle de chacun.



POURQUOI CHOISIR UN ASSUREUR RECOMMANDÉ PAR VOS PARTENAIRES SOCIAUX ?

En choisissant AGRICA PRÉVOYANCE vous avez la certitude de bénéficier :

- d'un régime de protection sociale conforme à vos obligations en tant qu'employeur
- de garanties qui correspondent à vos besoins
- de services complémentaires
- de tarifs avantageux négociés au plus juste
- d'un accompagnement de qualité avec des démarches simplifiées

Envie d'en savoir + ?



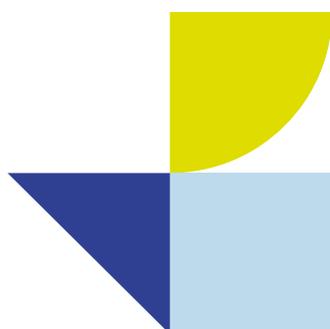
masanteprev-paysage.org



04 68 11 77 30



Contactez un conseiller proche de chez vous sur : masanteprev-paysage.org/un-conseiller-vous-repond



AGRICA PRÉVOYANCE représente les Institutions de prévoyance :

CPCEA (SIRET 784 411 134 00033), institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale et **AGRI PRÉVOYANCE** (SIRET 423 959 295 00035), institution de prévoyance régie par le Code rural et de la pêche maritime, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4, Place de Budapest CS 92459 75 436 Paris Cedex 09 - Membres du GIE AGRICA GESTION (RCS Paris n°493 373 682) Siège social : 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris Tél : 01 71 21 00 00 - www.groupagric.com

CPCEA Retraite Supplémentaire - Société anonyme au capital social de 126 245 500 euros situé au 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris, immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés de Paris n° 891 966 574, régie par le Code des Assurances et soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - www.groupagric.com